



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL  
26 rue du Loup  
01440 VIRIAT

**COMPTE RENDU  
ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON**

**Samedi 18 Octobre 2025 à PERONNAS**

## ORDRE DU JOUR

### 8 H 30

- Accueil des participants, signature du listing de présence, vérification des pouvoirs et remise des télécommandes pour les votes.

### 9 H 00

- Accueil par :
  - M. Joël MALIN, Président du District.
  - Mme Hélène CEDILEAU, Maire de Péronnas et vice-présidente du Conseil départemental de l'Ain.
- Présentation de l'ordre du jour.
- Allocution du Président.
- Annonce du quorum.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin de saison tenue à Plateau d'Hauteville le 20 Juin 2025.
- Présentation de la procédure pour le remplacement du poste vacant au Comité de Direction.  
Vote.
- Etude des vœux. Votes.
- Informations Groupe de Travail « Equipiers premiers ».

### PAUSE

- Présentation des comptes financiers.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes 2024/2025.
- Résultat des votes.
- Affectation du résultat.
- Résultat des votes.
- Information évolution des tarifs.
- Lieu de la prochaine AG : vendredi 26 juin 2026 à Priay.
- Allocution de Monsieur le représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
- Allocution de fin d'assemblée générale.

### IMPORTANT !

**Les clubs qui quitteront l'assemblée générale avant la fin seront amendés de 33 €uros.**

**Personnalités présentes :**

- Mme Hélène CEDILEAU, Maire de Péronnas et vice-présidente du Conseil départemental de l'Ain
- M. ALLARD Denis, vice-président de la LAuRAFoot et membre du bureau plénier de la LAuRAFoot.
- M. DRESCOT Dominique, membre du bureau plénier de la LAuRAFoot.
- M. CHARBONNEL Thierry, membre du bureau plénier de la LAuRAFoot.

**Membres du Comité Directeur présents :**

BENOIT Pierre, BESSET Grégory, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, DOUILLET Amandine, GALLICE Catherine, GILLY Stéphanie, GUTIERREZ Raul, LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël, MERIAUX Céline, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick, TEPPE Patrick, TOUZANI Hamid.

**Membres des Commissions présents :**

BELPALME Jean, BENEJAN Henri, BERNARD Alain, HERMANN Pierre, JACUZZI Geneviève, LEO Lydia, NAEGELLEN Sylvie, RHODET Florian.

**Personnel administratif présent :**

MALIN VALENCIN Emilie (secrétariat), TEPPE Esther (responsable administrative).

**Personnalités excusées :**

- M. DEGUERRY Jean, président du Conseil départemental de l'Ain.
- M. MICHALLET Paul, président d'honneur du District de l'Ain de Football.
- M. CELDRAN Christophe, président UNAF 01.
- M. BOSSET Régis, président Amicale des Educateurs.

**Membres du Comité de Direction excusés :**

GAILLARD Colette, JACUZZI Vincent, REYNAUD Lucas.

**Membres des Commissions excusés :**

DELOY Françoise, GAUTHIER Yannick, PRADA René et REYDELLET Jacques.



Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille d'émargement permet de constater que :

Sur les 88 clubs convoqués :

- 79 clubs présents (78 au terme des inscriptions)
- 9 clubs absents : Ambérieu FC, Bourg Sud, Buyatin OL, Colomieu, Manziat, Misérieux Trévoux, Montréal, Sermoyer, Valsérhône Foot.

**Clubs représentés par un autre club :**

- Angletfort représenté par le FC Artemare Valromey
- Belley CS représenté par le CS Béon
- Balignat représenté par l'AS Dortan
- Thoissey représenté par l'AS Guéreins

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour.

A 9 h 00, le Président Joël MALIN ouvre la séance.

Madame Hélène CEDILEAU, Maire de Péronnas et Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des Ressources Humaines et des sports.

Messieurs Denis ALLARD, Vice-président de la ligue Auvergne Rhône-Alpes, représentant le Président Pascal PARENT en villégiature au Canada,

Messieurs Thierry CHARBONNEL et Dominique DRESCOT membres du bureau plénier de la LAuRAFoot.

Monsieur Jean-François JANNET Président d'honneur du District de l'Ain.

Monsieur Yannick GAUTHIER président de l'Amicale des anciens

Mesdames et Messieurs les membres du comité de direction du District de l'Ain

Mesdames et Messieurs les membres non élus des commissions

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs

Messieurs les représentants de la Presse

Chers amis

Je déclare ouverte cette assemblée générale ordinaire de début de saison 2025-2026

Je dois vous présenter les excuses de :

Monsieur Paul MICHALLET Président d'honneur du District de l'Ain

Madame Colette GAILLARD, Présidente de la commission de discipline actuellement en voyage au Canada .....

Monsieur Régis BOSSET Président de l'Amicale des Educateurs.

Monsieur Christophe CELDRAN président de l'UNAF

Monsieur CECONNELLO comptable et monsieur GATTA commissaire aux comptes nous rejoindront tout à l'heure pour le bilan financier.

Je voudrai aussi souhaiter tous mes vœux de prompt rétablissement à Régis BOSSET et également à d'autres que je peux oublier et qui luttent en ce moment contre la maladie.

Je remercie Madame Hélène CEDILEAU et la municipalité de Péronnas de nous permettre d'organiser cette assemblée générale dans cette belle salle très fonctionnelle.

Cette assemblée a pour but de présenter les comptes de la saison écoulée, ce qui sera le thème principal de cette AG. J'en profite pour remercier la commission des finances, particulièrement Vincent LAUPRETRE, qui va vous les présenter, sans oublier bien sûr Esther qui œuvre tout au long de la saison pour faciliter le travail de Vincent.

Nous aurons également quelques vœux dont ceux issus du groupe de travail que je vous avais promis lors de la dernière AG.

Je vous remercie tous, membres de clubs, Présidents, éducateurs, arbitres ou simples mais indispensables dirigeants pour votre investissement et tout le travail effectué au service du Football et je vous remercie d'avoir pris sur votre temps libre pour être présents aujourd'hui, afin de participer aux débats et d'échanger d'une part avec le district et d'autre part avec les dirigeants des autres clubs.

Je vous souhaite maintenant une très bonne assemblée générale.

Avant de donner la parole à Jacques CONTET, notre secrétaire général du district qui comme d'habitude orchestrera cette matinée, je vous demanderai un moment de recueillement pour

toutes celles et tous ceux de la famille du football et pour leurs proches qui nous ont quitté depuis notre AG de juin, que ce soit accidentellement ou suite à de longues maladies, trop souvent douloureuses.

Merci.

## ***ALLOCUTIONS et MOTS D'ACCUEIL***

### **Mme Hélène CEDILEAU, Maire de Péronnas et vice-présidente du Conseil départemental de l'Ain**

Bonjour à toutes et à tous,

Je remercie Joël MALIN pour cette invitation et d'avoir choisi la commune de Péronnas pour votre AG. Commune de l'équipe phare du département de l'Ain, locomotive mais il n'est pas le seul. Je souhaite au FBBP 01 une bonne saison et de meilleurs résultats.

Je remercie l'ensemble des clubs pour tout le travail fait.

Concernant le Département, les finances sont mises à mal par l'état avec des dépenses sociales en augmentation d'où la difficulté du Conseil départemental d'avoir un budget équilibré.

Sachez que le Président DEGUERRY a une écoute particulière aux sports et souhaite maintenir l'accompagnement des clubs.

Pour finir mes propos, je souhaite une bonne chance aux clubs encore engagés en Coupe de France et une bonne saison sportive à tous.

### **Allocution du Président Joël MALIN**

Mesdames, Messieurs,

A l'aube de cette nouvelle saison, je reviendrai sur nos différents axes de travail de la mandature, les arbitres et l'arbitrage, le développement des nouvelles pratiques, le développement du foot féminin et la lutte contre les incivilités et la violence. Malheureusement, je pense qu'un cinquième axe est venu se greffer, le football des jeunes et nos écoles de foot.

Les arbitres et l'arbitrage ?

La CDA, après la journée de rentrée des arbitres où ont été présentés entre autres les modifications, très légères, des lois du jeu et les nouveaux protocoles de la direction de l'arbitrage, a prévu comme d'habitude 2 sessions de formation initiale d'arbitres qui devrait nous amener à 200 arbitres dans le district, un recyclage des nouveaux arbitres stagiaires 24-25 et des recyclages pour les arbitres confirmés. Elle multiplie également les observations pour améliorer la qualité de l'arbitrage dans le district.

Le développement des nouvelles pratiques ?

Malgré une grande énergie déployée, Damien Dulac peine à lancer ces nouvelles pratiques. On note un certain intérêt pour le futnet, notre ancien tennis ballon mais le foot en marchant a du mal à démarrer, même s'il semble se lancer dans certains clubs. Le golf foot et le beach restent quant à eux très confidentiels et ne trouvent que peu d'amateurs. De nouvelles actions seront lancées en lien avec d'autres associations comme le cécifoot ou le handisport.

Le foot féminin ?

Après une embellie apparente avec la création, même interdistricts d'un championnat U18, le nombre de licenciées chute vertigineusement. – 8,5% pour les licenciées seniors, -11,3% pour les licenciées U12 à U18 et -13,5% pour le foot animation féminin, tout cela de date à date. Je vais

demander à la commission féminine, avec l'aide de nos techniciens, de monter des actions de promotion de ce foot féminin, avec encore davantage d'innovation, de dynamisme.

La lutte contre les incivilités et la violence, sous toutes ses formes, verbale, physique, discriminatoire, sexiste, sexuelle et contre toutes les formes de harcèlement.

Nous avons appliqué depuis le début de la saison les nouveaux protocoles de la direction de l'arbitrage, à savoir l'avertissement assorti d'un carton blanc aussi bien pour les joueurs et joueuses que pour les officiels d'équipes ainsi que la pause d'apaisement qui peut permettre de faire retomber la tension au cours d'un match. Je n'y reviendrai pas car cela a été présenté en long et en large lors des réunions de rentrée.

Un autre moyen de lutte, la prévention, animée par la commission du même nom qui, en plus de récompenses comme le fair-play, la sportivité, la journée sans cartons, les fiches éducateurs, les bénévoles du mois organise les journées de rentrée des catégories seniors où je pense beaucoup d'informations sont diffusées et cette année, à ma demande organise également des réunions pour les responsables et capitaines U15 avec une sensibilisation et des échanges sur les difficultés et les bonnes pratiques pour lutter contre ce fléau. Pourquoi les U15 ? C'est la première catégorie de foot à 11 et nous avons la faiblesse de penser que si les bonnes habitudes sont prises tout de suite, elles ont une chance de perdurer. Bien sûr, charge à chacun de répercuter dans le club, surtout dans les petites catégories où la violence, sans être devenue monnaie courante est bien trop présente sur et aux bords de nos terrains de foot réduit où le nombre de géniteurs de Mbappé a considérablement augmenté. J'ai été obligé dans la semaine de leur remonter le moral car lundi dernier, à Villars les Dombes que je remercie pour son accueil, 11 clubs sur 19 étaient présents. Sur celle de lundi prochain à Hauteville, 5 clubs sur 16 ont confirmé leur participation. Si je compte bien, cela fait plus de la moitié qui n'est pas concerné par ce sujet. Je donnerai d'ailleurs la parole à la commission prévention en fin d'assemblée.

Je vous l'avais dit en juin, nous devons lutter contre ces incivilités, mais nous devons lutter tous ensemble car sans vous nous n'y arriverons pas et je rendrai mon tablier dans 3 ans mais comptez bien que pendant 3 ans, je ne baisserai pas la garde.

Cela m'amène au cinquième point, la perte des licenciés, en particulier chez les jeunes. Nos effectifs garçons de U12 à seniors se maintient globalement avec - 2% mais nos effectifs foot d'animation chutent de 8%. On peut mettre en cause la baisse de natalité, c'est -19% de 2014 à 2024 donc peu sensible. Je pense que les faits que j'ai abordés précédemment en ont une bonne part mais nous devons je pense que l'encadrement de nos petits est très important et que nous devons \*être très vigilants. A mon avis, nous devons tendre à minima vers un responsable de l'école de foot dans les clubs les plus modestes et à un responsable de catégorie dans les clubs ayant davantage de licenciés. Je sais, ce n'est pas facile pour vous de trouver cet encadrement, de le former, de l'accompagner mais je suis sûr que le jour où nous aurons un encadrement qualifié qui mettra le mot plaisir, le mot apprendre avant le mot gagner, nous aurons, vous aurez gagné la partie.

Que dire lorsque Jean-Marie m'annonce hier soir qu'un club a retiré dans la semaine 4 futurs éducateurs d'un CFI qui se déroule aujourd'hui parce qu'ils ont une manifestation au club ? Fort heureusement, ce n'est pas une généralité et il y a peut-être une raison de dernière minute.

Aller, je vais arrêter de parler des trains qui n'arrivent pas à l'heure car dans notre football, école de la vie, il y a tant de belles choses qui se passent tous les jours sur nos terrains, grâce à vous, dirigeants, éducateurs, arbitres, parents, eh oui la grande majorité mérite de la considération.

Je vous l'ai dit, c'est tous ensemble que nous devons travailler, et c'est tous ensemble que nous réussissons, encore un grand merci à vous.

Je ne voudrais pas oublier nos qualifiés au 6ème tour de la coupe de France.

Tout d'abord le FBBP01 qui sera opposé à Rumilly Vallières, très bon club de N2 de chez mon ami Denis ALLARD ici présent, mais je suis sûr que les tribunes de Verchère entonneront un chant de victoire sinon je vais me faire chambrer.

L'entente sportive Revermontoise qui sera opposée à La Duchère, club de N3 n'aura pas la tâche facile.

L'AS Montréal La Cluse aura apparemment la tâche un peu plus facile en accueillant Charvieux Chavagnieux club de D1

Le FC Bressans se déplacera à Allinges, club de D1 également de chez mon ami Denis

Et le petit poucet de la saison dernière l'AS Guéreins Genouilleux qui recevra Thonon Evian Grand Genève club de N3, mais, à l'impossible nul n'est tenu.

Je n'oublierai pas nos qualifiés en coupe Gambardella le CS Belley, le FBBP01, PVFC Oyonnax, Ain Sud et Misérieux Trévoux ainsi qu'en coupe de France féminine le FBBP01, Thoissey et Lagnieu.

Je souhaiterai également de bonnes performances à nos sélections garçons et féminines lors de la CID à Tola Vologe et lors du RID à Vichy.

Vous l'avez déjà entendu mais chacun le mérite, j'en ai l'occasion devant vous deux fois par saison et je terminerai mon propos en adressant encore tous mes remerciements aux membres du comité directeur, aux membres des commissions qui œuvrent chaque semaine, à nos salariés qui font un travail sérieux dans la bonne humeur, à tous nos arbitres qui sont sur les terrains tous les dimanche parfois dans des conditions un peu tendues, aux observateurs d'arbitres, aux délégués, à l'amicale des anciens mais bien sûr aussi à vous, présidents, dirigeants, éducateurs qui donnez sans compter pour que le plus beau sport qui est le nôtre soit et reste une belle école de la vie. Je vous souhaite une très bonne saison et je vous remercie de votre attention.

## **Approbation du procès-verbal de l'AG de fin de saison à Plateau d'Hauteville le 20 Juin 2025**

**Vote de l'assemblée sur le procès-verbal de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (pour : 96,7 % - contre : 3,3 %).

## **ELECTION MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION**

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales, réunie le 29 Septembre 2025, a validé la candidature de la personne proposée par M. Joël MALIN le 12 Septembre 2025.

### **Extrait de l'article 13 – Comité de Direction**

#### **13.3) Mode de scrutin**

[...]

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts.

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction.

Le remplaçant d'un membre du Comité de Direction élu en qualité d'arbitre ou d'éducateur, de médecin ou de femme doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné.

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre des membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci, dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat précédent.

**Candidature de Mme Mélissa NEYRARD.**

**Vote de l'assemblée** : élue à la majorité (pour : 96,1 % - contre : 3,9 %).

**VŒUX**  
**Applicables dès la saison 2026/2027**

**Vœu de la Commission de l'Arbitrage**

Actuel	Proposé
<p><b>42.13.2) Arbitres Assistants "semi-officiels"</b> Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres.</p> <p>[---]</p>	<p><b>42.13.2) Arbitres Assistants "semi-officiels"</b> Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 <b>et de Coupes</b> du district <b>et des catégories jeunes (U15, U17, U20) et féminines</b> se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres.</p> <p>[---]</p>

**Avis du Comité de Direction** : avis favorable.

**Vote de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (pour : 64,6 % - contre : 35,4 %).

**Vœu de la Commission de l'Arbitrage**

Actuel	Proposé
<p><b>42.13.2) Arbitres Assistants "semi-officiels"</b> Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres. Cette formation est officialisée par une attestation numérotée comprenant une photo du titulaire.</p> <p>Cette attestation ne remplace en aucun cas la licence FFF dont il doit être titulaire.</p> <p>[---]</p>	<p><b>42.13.2) Arbitres Assistants "semi-officiels"</b> Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres. Cette formation est officialisée par une attestation numérotée comprenant une photo du titulaire. <b>Cette attestation valide les capacités théoriques et physiques minimales attendues de la part d'un arbitre assistant semi officiel. Elle fait l'objet d'une évaluation de la part des formateurs qui peuvent décider ou non de la validation du candidat.</b></p> <p>Cette attestation ne remplace en aucun cas la licence FFF dont il doit être titulaire.</p> <p>[---]</p>

Ces dispositions s'appliquent <del>pour les U18 Garçons et seniors féminines à 11 mais pas pour les autres catégories jeunes.</del>	Ces dispositions s'appliquent <b>également pour toutes les catégories jeunes et féminines à 11.</b>
---	---

**Avis du Comité de Direction** : avis favorable.

**Vote de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (pour : 60,6 % - contre : 39,4 %).

**Information du Groupe de Travail « Equipiers premiers »**

Groupe de travail composé des clubs de St Martin MCV (D3), Dombes Bresse (Ligue), Valserhône Foot (D1), Replonges (D2), Culoz Grand Colombier (D2), Buyatin OL (D4) (club absent à la réunion), et de MM. MALIN Joël, CONTET Jacques et DELIANCE Maurice.

Le championnat D5 se déroulant en une seule phase par matchs aller-retour, l'article 22.1.1 disparaît.

Actuel	Proposé
<p><b>Article 22 – équipes réserves seniors</b>            22.1) Article spécifique pour la phase 1 de D5            Au cours de la première phase de la compétition Seniors D5, une équipe inférieure ne peut faire participer plus de 3 joueurs ayant joué plus de trois matchs en équipe supérieure depuis le début de saison.</p>	<p><b>Article 22 – équipes réserves seniors</b>            22.1) Article spécifique pour la phase 1 de D5  <i>Suppression de cet article et nouvelle numérotation.</i></p>

**Avis du Comité de Direction** : avis favorable.

**Information : Hiérarchisation des niveaux d'équipes :**

Equipes de Ligue (U20 et seniors)

D1 seniors

D2 seniors

D1 U20

D3 seniors

D2 U20

D4 seniors

D5 seniors

**Cas Général : Toutes les équipes jouent**

Actuel	Proposé
<p>22.1.2) Les clubs ayant des équipes engagées dans un championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que 4 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont 1 seul ayant participé à plus de 12 matchs.</p>	<p><b>22.1)</b> Les clubs ayant des équipes engagées dans un championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que <b>3</b> joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont 1 seul ayant participé à plus de <b>10</b> matchs <b>en équipes supérieures.</b></p> <p><b><u>Joueurs concernés :</u> les licenciés seniors, les licenciés vétérans et les licenciés U20</b></p>

**Avis du Comité de Direction** : avis favorable.

**Vote de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (pour : 66,1 % - contre : 33,9 %).

### **Equipes supérieures au repos**

<b>Actuel</b>	<b>Proposé</b>
<p>22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans chaque équipe inférieure du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures au repos ayant participé à <del>la dernière journée de Championnat précédente</del> en équipe supérieure, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent.</p> <p>En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé.</p>	<p>22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans chaque équipe inférieure du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures au repos ayant participé <b>aux 2 derniers ou à l'un des 2 derniers matchs</b> précédents en équipe supérieure, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent.</p> <p>En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé.</p> <p><b>Dans le cas où un match d'une équipe supérieure devant être joué le même jour, est annulé au dernier moment, par l'arbitre en cas de terrain impraticable ou par forfait signalé moins de 3H avant le début du match, cet article ne s'applique pas et c'est l'article 22.1 qui est appliqué</b></p>

**Avis du Comité de Direction** : avis favorable.

**Vote de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (pour : 78,4 % - contre : 21,6 %).

### **Information : Championnat D5**

Le groupe de travail ne souhaite pas remettre en cause le nouveau championnat D5 lors de l'AG de début de saison malgré une nette baisse des engagements. Les championnats seront suivis dans la saison, que ce soit au niveau scores ou au niveau des forfaits en cours de saison et un bilan sera fait.

Le groupe de travail se réserve la possibilité de présenter un vœu lors de l'AG de fin de saison.

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

### Obligations équipes de jeunes

Le groupe de travail souhaite présenter le vœu de la suppression des dérogations au niveau des équipes de jeunes, article 21.3 des règlements généraux du district de l'Ain.

<b>Actuel</b>	<b>Proposé</b>
<p><u>21.3) Obligations concernant les équipes de jeunes</u> <del>Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des équipes de jeunes :</del> <del>D1 : 2 équipes de jeunes dont au moins une à onze, la deuxième pouvant être une équipe à 8</del> <del>D2 : A minima deux équipes de foot à 8</del></p> <p><del>Pour être prises en compte, les équipes devront terminer le championnat.</del></p> <p><del>Lorsque plusieurs clubs ont procédé à une entente ou un groupement de clubs :</del></p> <ul style="list-style-type: none"><li><del>• Ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.</del></li><li><del>• Les clubs soumis à obligation doivent fournir un ratio suffisant de licenciés par rapport au nombre de clubs engagés dans l'entente ou le groupement avec un minimum de licenciés pour constituer seuls 2 équipes.</del></li></ul> <p><del>Le Comité de direction du District se réserve le droit d'accorder des dérogations aux clubs qui auront créé des clubs ou groupements de clubs gérant des équipes de jeunes ou des ententes sous réserve qu'elles soient gérées par les clubs soumis à obligation.</del></p> <p><del>En cas d'infraction la première saison, l'équipe bénéficiera d'une dérogation. La deuxième saison consécutive, l'équipe concernée du club sera rétrogradée au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à sa situation sportive à l'issue de ladite saison.</del></p>	<p><u>21.3) Obligations concernant les équipes de jeunes</u></p> <p><b>Pour accéder au niveau supérieur, il faudra remplir les conditions d'équipes de jeunes à la fin de la saison où l'équipe monte sinon, pas d'accession.</b></p> <p><b>Pour accéder en D2, il faudra à la fin de la saison en D3 avoir au moins 2 équipes jeunes à 8.</b></p> <p><b>Pour accéder en D1, il faudra à la fin de la saison en D2 avoir au moins 2 équipes de jeunes dont au moins une équipe à 11.</b></p>

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

**Vote de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (pour : 81,1 % - contre : 18,9 %).

## COMPTES FINANCIERS

### **Bilan et compte d'exploitation de la saison 2024/2025**

Vincent LAUPRETRE remercie le président Joël MALIN pour sa confiance, les membres de la Commission Finances : Alain JOSSERAND, Alain BERNARD et Dominique PONS pour leur soutien, M. Christophe CECCONELLO, expert-comptable, et M. Philippe GATTA, commissaire aux comptes, pour leurs avis éclairés et leurs précieux conseils, ainsi que Mme Esther TEPPE responsable administrative pour son aide précieuse.

Il présente les comptes de la saison 2024/2025 (1er juillet 2024 au 30 juin 2025).

Ces derniers ont été présentés au comité de direction dans leur version définitive le 29 septembre 2025.

Le cabinet KPMG a réalisé le contrôle des comptes. Les informations ont été mises à la disposition des clubs comme le prévoient nos statuts.

Globalement Le résultat 2024/2025 est négatif. Ceci est dû à un résultat d'exploitation négatif compensé en partie seulement par le résultat financier et le résultat exceptionnel tous les deux positifs.

Le résultat d'exploitation est donc négatif à -48 300 €. Pour mémoire, il correspond à l'activité propre du district et à son fonctionnement courant.

Le déficit est aggravé cette année par l'opération « Achat de tablettes à hauteur de 19 080 € ». Néanmoins, même sans cette opération, le résultat d'exploitation resterait quand-même déficitaire de 29 220 €.

Le résultat financier par contre est positif et s'élève à 28 415 € ; c'est ce qui correspond aux produits des placements financiers moins les intérêts d'emprunt ; il est augmenté cette année d'une reprise de provisions sur nos placements financiers.

De plus, nous avons un résultat exceptionnel de 12 317 € qui comme son nom l'indique est particulier à cet exercice.

Le résultat avant impôt est négatif à -7 568 €, et l'impôt sur les bénéfices s'élève à 3 338 €.

Nous arrivons donc à un résultat final déficitaire de -10 906 €

Il faut toutefois pondérer ce résultat qui ne prend pas en compte l'utilisation de la réserve constituée lors de l'exercice précédent pour l'achat des tablettes

Déduction faite de cette opération, le résultat final serait positif à + 8 174 €. C'est quand même moitié moins que le résultat de l'an dernier, qui était exceptionnel lui aussi.

En synthèse, en dehors des résultats exceptionnels, nous avons constaté une augmentation significative des charges par rapport à la saison dernière, et dans une moindre mesure importante que celles des produits.

**La parole est donnée à M. Philippe GATTA, représentant le cabinet de commissariat aux comptes KPMG.**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association District de l'Ain de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Je suis à votre disposition comme à celle du trésorier pour répondre à vos questions sur ces comptes, pour pouvoir échanger et répondre à vos interrogations.

Merci beaucoup de votre attention.

### **Approbation des comptes 2024/2025 tels que présentés**

**Vote de l'assemblée générale** : approuvé à la majorité (pour : 95,8 % - contre : 4,2 %).

### **Affectation du résultat dans les comptes du district**

En premier lieu, les clubs sont amenés à se prononcer sur l'utilisation de la « réserve pour projet associatif » constituée lors des exercices précédents pour l'opération « tablettes » réalisée en octobre 2024 pour un montant de 19 080 €.

Cette imputation modifie le résultat présenté précédemment ; de négatif à - 10 906 € il devient positif à + 8 174 €.

En second lieu, il est proposé d'affecter ce nouveau résultat positif, soit 8 174 € à la « réserve pour projet associatif » en vue d'une nouvelle opération au bénéfice des clubs lors de l'exercice 2025-2026.

**Vote de l'assemblée générale** : approuvé à la majorité (pour : 98,2 % - contre : 1,8 %).

## PRESENTATION DES NOUVEAUX TARIFS

Vincent LAUPRETRE informe les clubs que la révision des tarifs n'a pas pu être présenté lors de l'AG de Juin 2025 ce qui aurait été plus cohérent avec la présentation du budget prévisionnel. Ayant passé beaucoup de temps sur la préparation de ce budget ainsi que sur la révision des tarifs, la Commission Finances n'a pas été en mesure de présenter une présentation suffisamment claire. C'est pour cette raison qu'on va vous les présenter aujourd'hui.

Ces nouveaux tarifs ne sont pas soumis au vote car considérés comme validés lors de l'approbation du compte de résultat prévisionnel en Juin dernier.

Joël MALIN précise qu'il a souhaité cette évolution car il souhaite la diminution des frais fixes, telles que les cotisations, les inscriptions, etc..., et l'augmentation des amendes disciplinaires ou administratives qui soit cohérente.

Au vu des amendes qui seront appliqués par niveau, les clubs témoignent de leur difficulté à identifier ou à gérer les incidents qui sont générés par des spectateurs, non supporters de l'un ou de l'autre club. Ils souhaitent une aide ou une prise en charge par le District et estime que ces amendes sont trop sévères pour les clubs.

Joël MALIN souligne que malgré des réunions mises en place par la Commission Prévention, peu de clubs étaient présents sur certains secteurs d'où la difficulté de mettre en place des actions.

Un compte rendu global des réunions sera envoyés à tous les clubs.

Des clubs ont des idées, mis en place des actions, il serait bien qu'une réunion soit organisée afin de faire un point.

## LIEU DE LA PROCHAINE AG

L'AG de fin de saison 2025/2026 aura lieu le Vendredi soir 26 Juin 2026 à 18 H 30 à Priay.

## ALLOCUTIONS DE FIN DE TRAVAUX

### **M. ALLARD Denis, représentant le président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes**

Bonsoir à toutes et tous.

Avec mes collègues du Conseil de Ligue, MM. CHARBONNEL, DRESCOT et Mme GILLY, je voulais vous féliciter pour la tenue de cette assemblée générale et surtout pour la qualité des travaux et des échanges.

Mais avant tout, je vous transmets les salutations du Président Pascal PARENT qui s'est rendu au Canada cette semaine.

Quelques informations au niveau de la Ligue Auvergne Rhône Alpes :

1<sup>ère</sup> chose, les licences :

- nous avons un léger fléchissement au niveau des licenciés principalement au niveau du foot animation et une stagnation au niveau du développement du foot féminin ;
- par contre, de très bons résultats par rapport à l'arbitrage puisque l'objet d'atteindre les 3000 arbitres a été très largement dépassé. C'est une très bonne nouvelle. Félicitations à tous les clubs qui ont travaillé sur cette démarche puisque c'était un objectif qui était repris au niveau national. Il y a eu pour un certain nombre de secteurs le recrutement de délégués pour initier ces démarches, je crois que sur la partie Est de la LAuRAFoot vous en aviez qui ont été particulièrement efficaces.

Et puis également je crois qu'il y a quelque chose que l'on commence à mesurer c'est le résultat de la modification réglementaire du Statut de l'Arbitrage puisque les délais aujourd'hui pour changer de club ont été rallongés et paradoxalement on a vu qu'en 2 ans le nombre de clubs en infraction a diminué de moitié.

- effectivement si on a une chute du nombre de licences, on a quand même enregistré l'année dernière une très forte progression du nombre de licenciés dirigeants et volontaires. C'est quelque chose de fondamental puisque vous savez que, quand on est président d'un club, on est responsable de tout ce qu'il se passe à l'intérieur et il est aujourd'hui quasi obligatoire d'avoir des intervenants qui soient titulaires d'une licence soit de dirigeant soit de volontaire.

Pourquoi ? Parce que non seulement il faut les protéger en cas d'accident, l'assurance de la licence couvre ce genre d'évènement, mais également c'est tout l'aspect du contrôle d'honorabilité.

On a parlé de toute la démarche entreprise au niveau fédéral dans la lutte contre les V.S.S., les harcèlements en tout genre, et ça passe déjà par cette obligation n° 1 qui est le contrôle d'honorabilité. Et croyez-moi on a quelques surprises.

La 2<sup>ème</sup> chose si on veut que notre quantité de jeunes licenciés repasse en positif, il faut avoir comme objectif non seulement l'amélioration de la qualité de l'accueil, la qualité de l'accueil des enfants c'est toujours très rassurant pour les parents. Je sais que c'est très important au niveau des clubs qui sont en démarche de labellisation ou qu'il soit labellisé c'est quelque chose dont les parents sont très attentifs.

La qualité de l'encadrement des jeunes, évoquée tout à l'heure par Joël, effectivement la formation des encadrants est primordiale au niveau de cet accompagnement des jeunes et l'accompagnement des jeunes c'est aussi la fidélisation. Effectivement on rentre dans une spirale aujourd'hui avec la démographie, avec la chute du taux de natalité, on commence à voir les répercussions qui arrivent 4-5 ans après et on est aujourd'hui confronté à cette situation.

On a beaucoup parlé des licences aujourd'hui, surtout des licences dirigeants, et bien vous savez que la LAuRAFoot a entrepris aujourd'hui de diminuer le coût des licences dirigeants parce que se sont déjà lorsqu'on est dirigeant on est déjà un bénévole, on est très engagé, on sacrifie une grosse partie de sa vie privée pour pouvoir s'occuper du club et surtout des licenciés. C'est une forme de reconnaissance de diminuer le coût de la licence, Pascal PARENT voulais aller jusqu'au minimum du coût le plus bas des licences qui doivent être celle des jeunes.

Au niveau financier, le budget de la Ligue a dépassé 14 millions d'euros. On a encore enregistré des travaux supplémentaires avec la création du terrain annexe, la rénovation du synthétique et puis la grande salle de réunion a été baptisée au nom de « Bernard BARBET » puisque c'est quand même non seulement l'ancien président de votre District, de la Ligue, de la LFA mais c'est quand même quelqu'un qui a été l'initiateur et qui a géré le regroupement des 2 Ligues (ex Rhône Alpes et ex Auvergne). Je crois que c'était tout à fait normal que ce nom lui revienne, lui qui s'est beaucoup investi sur cette démarche.

La prochaine assemblée générale de la LAuRAFoot aura lieu le 20 décembre 2025, sauf imprévu de dernière minute, aura lieu en visio. Pascal PARENT s'était engagé à la faire en distanciel dans

la mesure ou c'est uniquement une présentation et une validation des comptes financiers et comme l'a dit Joël, il vous appartiendra, comme il n'y aura pas d'échange, d'adresser vos demandes par écrit.

J'espère avoir été le plus bref possible pour ne pas rallonger les débats et je vous remercie pour votre attention. Je vous souhaite une bonne continuation de cette présente saison. Merci.

**M. Alain BERNARD, co-président de la Commission Prévention**

Je n'insisterais pas plus que Joël a pu le faire tout à l'heure par rapport aux réunions qu'on organise sur les violences et incivilités, sinon pour insister pour la réunion de lundi prochain à Hauteville. Seulement 5 clubs se sont positionnés sur les 16 convoqués. Donc je demande aux clubs qui ne se sont pas encore positionnés de le faire soit aujourd'hui soit demain en envoyant un mail au District.

Merci.

**M. Joël MALIN, président du District de l'Ain**

Avant de clôturer cette AG et sans rallonger les débats non plus, l'assemblée générale de la Ligue aura lieu le samedi matin 20 décembre normalement en visio.

Les délégués du District assisteront à cette AG depuis le District. Les clubs de Ligue qui le souhaitent pourront se joindre à nous.

Merci à vous, même si de temps en temps chacun a défendu ses points de vue. Moi je répète qu'il y a vraiment une volonté de lutter en allant vous voir, ce sera sûrement un problème, mais nous en reparlerons avec la Commission Prévention, avec certains membres du District, etc... il n'y a aucun souci parce que disons que, je le répète, c'est tous ensemble qu'on y arrivera.

Ce n'est pas vous de votre côté, ce n'est pas nous de notre côté, c'est tous ensemble qu'on y arrivera.

Merci de votre présence, merci de votre participation et je vais vous inviter au vin d'honneur qui est prévu dans une salle à côté.

La séance est levée à 12 H 25.

Le Président,  
Joël MALIN

Le Secrétaire général,  
Jacques CONTET